

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Mireille Aubert concernant des analyses médicales faites dans le canton de Vaud
qui pourraient être transférées à l'étranger

Rappel du postulat

Le consortium GSLab, regroupant plusieurs laboratoires d'analyses médicales dont Analyssa (Yverdon et NE), AMS-MNS, Immunosa, BBR-LTC, effectuant des analyses médicales (notamment pour les hôpitaux publics vaudois) et employant 200 collaborateurs a été acheté par le groupe étranger FutureLab.

Le nouveau propriétaire, dont la maison-mère est en Autriche, possède environ 80 laboratoires dans lesquels travaillent 1500 employé(e)s, principalement en Tchéquie, en Pologne et en Autriche.

FutureLab utilise des méthodes de travail à l'américaine ... rendement avant tout. Le directeur de GSLab, après 30 ans de carrière à la tête d'Analyssa tout d'abord, puis de GSLab, quitte son poste, car les restructurations envisagées par FutureLab divergent de sa philosophie de travail.

GSLab fonctionnait bien, pourquoi donc son conseil d'administration l'a-t-il vendu ? Parce que l'acquéreur en proposait 1,5 fois sa valeur, 40mios d'EURO pour 40 mios de francs. On peut supposer des bénéfices en vue pour l'acheteur.

Le laboratoire d'analyses médicales lucernois B. Guntert, spécialisé dans les tests d'allergie a aussi été racheté par FutureLab. Les analyses d'allergie habituellement réalisées chez GSLab seront-elles dorénavant faites à Lucerne ? La volonté de FutureLab de regrouper les laboratoires nouvellement acquis en différentes spécialités et économiser des postes à Yverdon le laisse craindre.

Plus grave, pour les analyses non-urgentes, il serait envisageable de les faire en sous-traitance dans un des laboratoires d'Europe de l'Est de FutureLab.

Il semblerait normal que les analyses qui étaient faites chez GSLab pour les hôpitaux publics soient confiées aux laboratoires du CHUV qui ont la potentialité de le faire rentabilisant ainsi leurs infrastructures.

Petits laboratoires en danger

Le Professeur Havel, directeur général de FutureLab aurait rencontré le conseiller fédéral Couchepin et lui aurait dit qu'il serait possible de diminuer la valeur du point d'analyse de 90 centimes à 60 centimes. Il est utile de préciser que le salaire moyen d'un(e) laborantin(e) chez FutureLab est de 1000 Euros...

Autrefois à 1 franc pour toute la Suisse, le point d'analyse a déjà été baissé de 10% par M. Couchepin depuis le 1^{er} janvier 2006.

A 90 cts le point, quelques laboratoires privés type PME ont déjà de la peine à s'en sortir. Le diminuer

encore d'un tiers correspondrait à une volonté délibérée de mettre en danger l'existence des laboratoires d'analyses médicales en Suisse.

Les prix des réactifs, de la main d'oeuvre spécialisée, des infrastructures justifient le prix réel des analyses réalisées en Suisse. A 60 cts le point, elles ne peuvent qu'être faites en sous-traitance à l'étranger.

Comment être sûr que les repreneurs respectent les lois cantonales en vigueur (conventions collectives de travail (CCT), Loi sur l'emploi).

Je demande au Conseil d'Etat d'analyser les conséquences, en terme de coûts et de sécurité de l'approvisionnement, d'une centralisation au CHUV des analyses faites auparavant chez GSLab pour les hôpitaux publics.

Je remercie le Conseil d'Etat d'étudier cette nouvelle situation pouvant porter préjudice à plusieurs PME de notre canton, ainsi qu'aux finances de l'Etat de Vaud.

Bussigny, le 6 février 2007. (Signé) Mireille Aubert

Réponse du Conseil d'Etat

Le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat l'objet mentionné en titre en sa séance du 18 septembre 2007.

Le postulat porte sur le rachat des laboratoires privés d'analyses médicales du groupe GSLab par le groupe étranger FutureLab. La postulante craint la délocalisation des analyses ailleurs en Suisse ou à l'étranger et la mise en péril des petits laboratoires vaudois en cas de baisse de la valeur de rémunération des prestations de laboratoire. Elle demande au Conseil d'Etat d'analyser les conséquences en termes de coûts et de sécurité de l'approvisionnement d'une centralisation au CHUV des analyses faites auparavant chez GSLab pour les hôpitaux privés reconnus d'intérêt public.

Dans le rapport qu'il s'apprêtait remettre au Grand Conseil, le Conseil d'Etat avait identifié un enjeu majeur en termes de qualité et d'accessibilité des prestations de laboratoire. Il s'agissait de la révision complète du tarif des analyses, appelé Liste des analyses, mise en consultation en juin 2008 par le Département fédéral de l'intérieur avec l'objectif de réduire les coûts de 20 à 25 %. En fait, l'impact calculé était de l'ordre du 35 à 45 % pour les laboratoires, qui risquaient ainsi de ne plus couvrir leurs coûts. Le Conseil d'Etat avait dès lors décidé d'attendre la nouvelle réglementation avant d'envisager un changement de la configuration actuelle des laboratoires hospitaliers et de réexaminer la situation en fonction de la nouvelle donne.

La décision sur la nouvelle structure tarifaire vient d'être prise par le Département fédéral de l'intérieur, le 29 janvier, avec une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2009. Le Conseil d'Etat va dès lors en examiner les conséquences et préciser ses intentions en relation avec le postulat Aubert, ce qui nécessite un peu de temps. Il demande donc au Grand Conseil de reporter à fin 2009 le délai de réponse au postulat mentionné en titre et de prendre acte du présent rapport intermédiaire.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 mars 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean